

# Journées Utilisateurs des Données Forestières

## FAQ

# Outils collaboratifs de données métiers

Vendredi 22 janvier 2021

### Intervenants :

- Alain GERVAISE, chargé de relations partenariales et institutionnelles pour la forêt, IGN
- Martial MAGNIER, chef du bureau forêt, DDT des Vosges
- Philippe VIARD, géomaticien bureau Données et Méthode, DDT des Vosges
- Christophe GINET, ingénieur chef de projets, FCBA
- Thierry SAFFROY, chef de projet MOA, IGN
- Bénédicte MAISONNEUVE, cheffe de projet MOA, IGN
- Eliane ROOS, responsable de l'animation du collaboratif à la Direction Territoriale Nord-Est, IGN

Retrouver tous les replays sur la [chaîne Youtube de l'IGN](#)

# Foire aux questions du webinaire « Outils collaboratifs de données métiers »

*Les questions ont été classées par thématique.*

1. Le projet chenilles processionnaires du chêne.....	3
2. La cartographie numérique pour le transport des Bois (NaviForest).....	6
3. La Base de Données des Incendies de Forêt en France (BDIFF) .....	12

# 1. Le projet chenilles processionnaires du chêne

## 1.1 Sous-partie

- **Comment pouvez-vous vérifier la fiabilité des informations qui sont saisies ? (ex. : erreur dans l'identification)**

DDT : Nous ne pouvons pas vérifier les informations saisies. Nous avons limité l'accès aux personnes les plus formées à la reconnaissance des chenilles processionnaires.

- **Est-il possible de mettre en place des flux WFS entre cet espace collaboratif et un SIG ?**

DDT : Pas à notre connaissance. Nous avons utilisé l'espace collaboratif avec les fonctions les plus simples mais il existe la notion de « guichet » qui donne plus de possibilité (accès à une base de données).

IGN : L'utilisation d'un guichet de l'espace collaboratif permet la mise en place de flux WFS.

- **Quel est le format de création des formulaires ? Peut-on importer des données ?**

DDT : Nous ne connaissons pas le format mais tout se fait en ligne. Il n'est pas possible d'importer des données pour créer un formulaire plus « complexe ».

IGN : Il est possible d'importer des données dans un 'guichet' de l'espace collaboratif, de façon à créer une base de données collaborative. Dans ce cas, le format de données est shp ou csv.

- **Y a-t-il un projet de déploiement sur un territoire plus grand ?**
- **Savez-vous s'il y aura des développements identiques dans les autres départements du grand est ?**
- **Est-il prévu de déployer l'application sur la France entière ?**

DDT : Nous n'avons pas connaissance de déploiement dans d'autres départements mais nous pouvons partager notre expérience.

- **Est-ce que vous avez pensé à utiliser les images satellites type SENTINEL pour détecter les zones impactées (défoliées) ?**

DDT : Non, problème d'analyse en cas de peuplement mélangés et avec sous étage de charmes par exemple.

- **Quels sont les types de données qu'on peut saisir et gérer dans le système collaboratif ?**

DDT : On peut saisir des données type alphanumériques, dates, booléennes.

- **Le grand public peut-il faire des signalements également ?**

DDT : Oui, mais nous avons volontairement pas pris cette option. Pour l'année prochaine, d'autres personnes seront associées au projet.

IGN : Le grand public peut faire des signalements via l'application Alea.

- **Y a-t-il d'autres sujets pour lesquels cette application pourrait fonctionner pour la DDT88 ?**

DDT : Oui. Pour les dégâts de gibier en forêt et sur les parcelles agricoles.

- **Y a-t-il une liste de thèmes ouverts aux signalements, ou bien le thème est-il libre ?**

DDT : Vous pouvez trouver tous les thèmes sur le site de l'IGN (Espace collaboratif).

IGN : Les thèmes sont personnalisables en fonction des projets pour lesquels l'espace collaboratif est utilisé.

- **Est-il possible de demander une inscription à un groupe et d'accéder aux données ?**

DDT : Oui, à partir du moment où ces données sont libres. Attention aux données personnelles contenues dans la base (nom de la personne qui a fait le signalement).

- **Le site collaboratif permet-il de publier directement la carte sans faire d'export vers un SIG ?**

DDT : Non cela n'est pas possible. Nous devons faire un travail complémentaire pour réaliser cette carte.

- **Est-ce que c'est à peu près le même travail que le RPG; à propos des signalements... ?**

DDT : Je ne connais pas la méthode, mais cela me semble à priori différent.

- **Est-ce possible d'ajouter un niveau de validation aux signalements ? (pour vérification des données)**

DDT : Le contrôle peut se faire par les personnes qui gèrent les données et exploitent celles-ci pour la réalisation de cartes par exemple.

IGN : Les signalements peuvent être 'validés' avant exploitation par le gestionnaire du groupe dans l'espace collaboratif.

- **La performance en résolution des photos satellites vont-elles jusqu'au détail nécessaire au repérage de ravageurs ?**

DDT : Nous n'utilisons pas les images pour positionner les signalements. Tout ce fait sur le terrain grâce au GPS du téléphone.

- **Avez-vous réalisé des analyses sur la réponse des chenilles et de leur présence en fonction du type de peuplement/structure etc...**

DDT : Non, pas pour le moment car c'est la première fois que nous utilisons l'espace collaboratif. Mais cela est prévu dans un futur proche.

- **L'application et les contributions vont-ils servir à développer des moyens pour ralentir la propagation de cette chenille ?**

DDT : Non, problème d'analyse en cas de peuplement mélangés et avec sous étage de charmes par exemple.

- **L'export des données (csv, ...) est-il nécessairement manuel depuis l'application ou peut-il être automatisé (via une API par exemple) ?**

IGN : Oui, l'export des signalements peut tout à fait être automatisé en utilisant l'API de l'espace collaboratif.

- **Il serait intéressant de collecter la géolocalisation des pièges de processionnaires et de les corrélés avec cette donnée pour d'avoir un retour d'impact sur la propagation des chenilles.**

DDT : Oui pourquoi pas et, ce serait très facile.

- **Peut-on créer des points à partir des formulaires en saisissant des adresses ?**

DDT : On peut se localiser dans l'application « espace collaboratif » en utilisant les adresses.

- **Les chenilles qui forment des cocons au bout des branches sont-elles des processionnaires (observées en grand nombre en Loire Atlantique en 2020) ?**

DDT : Il nous faudrait des photos des nids et des chenilles.

- **Le DSF a-t-il été associé à cette démarche et est-il prévu/envisagé de la dupliquer sur d'autres territoires pour d'autres problématiques sanitaires ?**

DDT : Le DSF était informé et a suivi l'expérience. Pour la duplication de cette méthode, je n'ai pas d'information.

- **Est-ce que ce travail ressemble au RPG, à propos des signalements ...? Connaissez-vous une application spéciale forêt ?**

DDT : Nous ne connaissons pas le signalement RPG.

- **Est-ce que les données présentées sont maintenant accessibles à tout le monde, en particulier les sociétés privées ?**

DDT : Non, elles ne sont pas encore accessibles pour le moment mais vous pouvez faire une demande auprès de la DDT88 pour les avoir.

## 2. La cartographie numérique pour le transport des Bois (NaviForest)

### 2.1 Sous-partie

- **Quelles sont les modalités de mise à disposition de la cartographie numérique NaviForest auprès des transporteurs, exploitants forestiers et autres acteurs de la mobilisation du bois ?**

Les données peuvent être téléchargées par un utilisateur depuis l'outil web pour une exploitation dans son outil d'entreprise (intégration ponctuelle et manuelle).

- **Avez-vous intégré les itinéraires de raccordement entre la desserte intra massifs et les itinéraires bois ronds dans la BD ?**

Les modalités de raccordement précisées dans les arrêtés itinéraires bois ronds ont été saisies sous forme d'attributs dans la base nationale des dessertes pour le transport des bois.

- **Cette base de données est-elle accessible par web services ? Qui la met à jour ?**

La base de données est visualisable et téléchargeable via l'outil web NaviForest. La donnée est actualisée par les référents itinéraires bois ronds en DDT pour la partie itinéraires bois rond. La donnée desserte est et sera issue du collaboratif. Un géoservice sera proposé prochainement.

- **Est-ce que la base nationale des dessertes pour le transport de bois prend en compte la contrainte des murets de pierres sèches à préserver ?**

La base de données a vocation à intégrer des dessertes déjà existantes sur le terrain, via la démarche collaborative. Ce genre de contrainte devrait être pris en compte lors de la création de la desserte sur le terrain et non lors de sa saisie dans la base de données.

- **Cette base de données est-elle accessible par web services ? Qui la met à jour ?**

La base de données a vocation à intégrer des dessertes déjà existantes sur le terrain, via la démarche collaborative. Ce genre de contrainte devrait être pris en compte lors de la création de la desserte sur le terrain et non lors de sa saisie dans la base de données.

- **Y a-t-il des objectifs d'obtention d'une donnée couvrant tout le territoire ? Un calendrier ? Une date objective ?**

Les itinéraires bois ronds ont été saisis sur l'ensemble du territoire métropolitain. La saisie des dessertes forestières est quant à elle principalement basée sur le collaboratif. L'avancement de la couverture dépendra du succès de la démarche collaborative, c'est à dire de la motivation des utilisateurs à partager les informations dont ils disposent. Il est également prévu dans le cadre de la tranche 2 d'intégrer une base de données dessertes déjà existante.

- **Votre travail a-t-il couvert les Outre-mer ? Si non, pourquoi ?**

Non. Le périmètre initial du projet est la couverture métropolitaine en accord avec les financeurs du projet.

- **Y aura-t-il des interactions entre les signalements réalisés sur l'outil national et les signalements qui seront fait aux échelles locales (par exemple les BD desserte régionales) ?**

Ce n'est pas prévu pour le moment. La tranche 2 du projet prévoit l'intégration d'une base déjà existante, a priori régionale, à titre de test. L'opération pourrait dans le futur être renouvelée à intervalles réguliers si un financement est trouvé.

- **Un forestier de l'ONF peut-il accéder à NaviForest IGN ?**

Oui. Il lui suffit de se créer un compte utilisateur avec son adresse mail de l'ONF.

- **Les données de NaviForest sont-elle accessibles en flux ? En existe-t-il une application Smartphone ?**

Pas encore. Développer un accès aux données sous forme de flux est prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet.

Le développement d'une application Smartphone utilisable en mode déconnecté est lui aussi prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet.

- **Pouvez-vous être plus précis sur le processus de validation des itinéraires; je n'ai pas entendu le rôle des services routiers des conseils départementaux et des intercommunalités ?**

Les itinéraires bois ronds ont été saisis à partir des arrêtés préfectoraux. Le MAA a identifié dans chaque département un référent itinéraire bois rond chargé de valider et actualiser cette information dans NaviForest. Charge à ce dernier de se rapprocher préalablement des gestionnaires de voiries du département avant d'effectuer ce travail.

- **Y a-t-il un lien pour intégrer cette couche NaviForest en flux dans un SIG métier ?**

Développer un accès aux données sous forme de flux est prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet.

- **Les services d'incendie utilisent ils déjà NaviForest ? Est-ce déjà un outil bien rodé ?**

Pas à notre connaissance. L'outil web est bien rodé maintenant.

- **Est-ce que des données d'accessibilité ont été numérisées en dehors des routes revêtues ? (ex : pistes forestières, chemins, etc. ?). Et si oui, est-ce que cela pourrait servir de matière première pour améliorer la qualité/fraicheur de la BD Topo sur ce thème ?**

L'enrichissement de la base de données est basé sur le collaboratif. Il est probable qu'au fil du temps des routes ou des chemins forestiers absents de la BD TOPO soit saisis par des utilisateurs de l'outil. Une fois confirmée par l'IGN, cette information pourrait venir enrichir la BD TOPO.

- **Comment se passe la modération des signalements ?**

Une fois saisie par un utilisateur, une information métier peut être confirmée par d'autres utilisateurs. Les informations confirmées un grand nombre de fois pourront être considérées comme fiables par les utilisateurs. Les informations métier jugées aberrantes pourront quant à elles être supprimées par le gestionnaire de la base de données si elles sont détectées comme tel.

- **Bonjour, je suis référent du département Communautés d'Usages Professionnels. Notre département à la charge du suivi des futurs messages concernant le service NaviForest. Pour comprendre le fonctionnement de ce service, est-il possible d'avoir accès à l'instance "formation" de ce service ?**

Oui, pas de problème. Il suffit de créer un compte utilisateur pour pouvoir utiliser l'outil. Deux instances sont ouvertes : formation et production. L'instance formation permet à l'utilisateur de faire ses tests sans incidences sur la base de production.

- **Cet outil va-t-il remplacé Transbois ?**

Il n'est pas prévu de remplacer l'outil Transbois.

- **Comment savoir qui est l'interlocuteur du département ? Y a-t-il une liste des DDT engagées ?**

Oui. Merci de nous contacter directement. Les coordonnées du référent itinéraires bois ronds sur votre département vous seront communiquées en retour.

- **L'ONF dispose dans son S.I d'une couche "desserte" avec route à grumiers, pistes forestières, place de dépôt et de retournement dans les forêts publiques. Dans le cadre de la convention cadre ONF-IGN, les données ONF sont ou seront-elles intégrées ?**

Il est prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet d'intégrer une base de données dessertes déjà existante. Il pourra s'agir d'une base régionale ou de celle de l'ONF si l'ONF accepte de partager cette donnée et que cela est faisable techniquement.

- **Est-il possible de visualiser les murets de pierres sèches avec les outils IGN ?**

Pas à ma connaissance. Cela devrait être possible dans le cadre du projet LIDAR HD porté par l'IGN

- **Dans la tranche 2C envisagez-vous un lien avec Mapillary ?**

Ce n'est pas prévu aujourd'hui.

- **Base de données accessible pour établir un SDARF ?**



- **Intégration des schémas de desserte ?**
- **Intégration des places de dépôt ? Par le bénéficiaire d'une aide, le transporteur, l'expert-coopérative-GFP, ou la DDT : Coordination ?**
- **Intégration de photos possible pour établir une permission de voirie ?**
- **Seuil de zoom adapté pour une visualisation des ITBR au niveau régional ?**

La base nationale des dessertes pour le transport de bois est librement téléchargeable depuis le site NaviForest. Cependant, elle ne contient encore que très peu d'information métiers sur la partie desserte forestière.

- **Comment est créée et mis à jour la desserte intra-massif ?**

L'alimentation de la base est possible par le collaboratif (ajout directement par un utilisateur) ou l'importation en masse d'une base existante (nécessite un travail d'appariement par l'administrateur IGN) ou via un projet local de numérisation

- **Avez-vous eu des difficultés à intégrer la desserte interne des massifs privés, parfois considérée comme une donnée privée ?**

L'enrichissement de la base de données est basé sur le collaboratif. Aucune desserte n'a été saisie dans le cadre du projet. Nous proposons simplement un outil en ligne qui permet à ses utilisateurs d'effectuer cette saisie.

- **Les fonctionnalités financées par le MAA seront elles rendues disponibles dans l'outil générique de l'IGN ?**

Oui, un certains nombres de fonctionnalités développées pour les besoins du projet ont pu être intégrés dans l'outil générique de l'IGN.

- **Lorsqu'une nouvelle desserte est créée. Qui la saisie sur le site ?**

L'enrichissement de la base de données est basé sur le collaboratif. Nous proposons simplement un outil en ligne qui permet à ses utilisateurs d'effectuer cette saisie. Le MAA a cependant prévu de conditionner le versement de l'aide apportée à la création de dessertes à la saisie préalable de la desserte faisant l'objet de cette aide financière dans NaviForest.

- **Le CRIGE PACA réalise un travail quasi similaire.**

Des échanges avec le CRIGE PACA ont eu lieu afin de trouver une synergie entre les deux projets. Le CRIGE PACA a également été très impliqué dans la définition du standard national.

- **Quels sont les coûts d'investissement et de fonctionnement de NaviForest et qui les prend en charges (privé ou public) ?**

Les coûts d'investissement ont été pris en charge à la fois par le public et le privé. Les coûts de fonctionnement sont pour l'instant pris en charge par le MAA mais ces financements ne sont pas pérennes.

- **Existe-il une appli Smartphone, lorsqu'on est en forêt ?**

Le développement d'une application Smartphone utilisable en mode déconnecté est prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet.

- **Est-ce que les cloisonnements d'exploitations sont également numérisés ?**

Non. Cette information n'a pas été intégrée au standard de données défini par les utilisateurs.

- **Sauf que les CD sont impliqués dans la rédaction de ces arrêtés**

Les itinéraires bois ronds ont été saisis à partir des arrêtés préfectoraux. Le MAA a identifié dans chaque département un référent itinéraire bois rond chargé de valider et d'actualiser cette information dans NaviForest. Charge à ce dernier de se rapprocher des gestionnaires de voiries du département et des CD avant d'effectuer ce travail.

- **Une personne de l'IGN peut-elle avoir un compte sur le site <https://naviforest.ign.fr/formation> ?**

Oui.

- **Dans la mesure où de nombreux acteurs peuvent saisir des données dans NaviForest, y a-t-il un contrôle/validation des objets saisis (saisies multiples d'un même obstacle/ponctuel/... désaccord sur la position d'un objet déjà saisi par un autre contributeur, etc. ...)**

Une fois saisie par un utilisateur, une information métier peut être confirmée par d'autres utilisateurs. Les informations confirmées un grand nombre de fois pourront être considérées comme fiables par les utilisateurs. Les informations métier jugées aberrantes pourront quant à elles être supprimées par le gestionnaire de la base de données si elles sont détectées comme tel.

- **Existe-t-il un calendrier de réalisation pour les tranches futures?**

La tranche 2 est un projet de 2 ans qui démarre tout juste.

- **Qui des tronçons temporaires versus les tronçons dérogatoires permanents ?**

Le standard et l'outil permettent techniquement d'intégrer des tronçons temporaires d'itinéraires. La saisie serait toutefois à réaliser par le référent local.

- **Un mode hors connexion est-il prévu ?**

Oui, le développement d'une application Smartphone utilisable en mode déconnecté est prévu dans le cadre de la tranche 2 du projet.

- **Y a-t-il une complémentarité avec Transbois ? Permettra-t-il d'éditer les arrêtés de circulation dérogatoire ?**

Ce n'est pas prévu.

Le standard et l'outil permettent techniquement d'intégrer des tronçons temporaires d'itinéraires. La saisie serait toutefois à réaliser par le référent local.

- **Tous les arrêtés de tous les départements ont-ils été saisis dans l'outil et validés par les DDT ?**

Saisie oui mais la validation est encore en cours sur certains départements.

- **La topologie des ajouts (notamment linéaires) est-elle vérifiée systématiquement ?**
- **Est-il possible de partir de la BD TOPO afin de qualifier un tronçon de route sur un territoire ?**

La topologie sera vérifiée à intervalles réguliers par le gestionnaire de la base de données. L'outil développé permet de limiter les problèmes de de topologie (snap sur une géométrie existante lors de la saisie d'un nouvel objet)

- **Est-il possible d'importer ses propres fonds de plan ? Orthophoto RTGE par exemple.**

Non. NaviForest propose cependant plusieurs fonds de carte par défaut.

- **Le maire valide-t-il les itinéraires ?**

Les itinéraires bois ronds ont été saisis à partir des arrêtés préfectoraux en cours. Le MAA a identifié dans chaque département un référent itinéraire bois rond chargé de valider et d'actualiser cette information dans NaviForest. Charge à ce dernier de se rapprocher préalablement des gestionnaires de voiries du département et des maires concernés avant d'effectuer ce travail.

- **Y aurait-il une formation possible sur cet outils en + des vidéos en ligne... ?**

Seuls les référents itinéraires bois rond seront formés à court termes. L'outil est cependant très simple d'utilisation et propose une version spéciale formation (<https://navibois.ign.fr/formation>) via laquelle vous pouvez vous entraîner à manipuler l'outil sans risquer d'introduire de fausses informations dans la base nationale.

- **Les projets régionaux vont il être compilés dans NaviForest ?**

Il est prévu dans le cadre de la tranche 2 d'intégrer une base de données dessertes déjà existante à titre de test. D'autres bases régionales pourront être intégrées sous réserve d'accords des parties concernées et de financements.

- **Pourquoi a-t-on 2 outils collaboratifs au lieu d'un seul : espacecollaboratif.ign.fr et naviforest.ign.fr ? N'aurait-on pas pu garder une seule porte d'entrée ?**

Des fonctionnalités spécifiques ont été développées pour les besoins de NaviForest. Certains développements ont cependant été mutualisés. L'accès à NaviForest a été simplifié au maximum pour permettre à certains acteurs de la filière forêt-bois, encore peu à l'aise avec les outils numériques, de s'approprier l'outil plus facilement.

- **Une administration en région (local) est-elle prévue ?**

Non, pas pour le moment.

- **Après échange avec le SDIS 87 (Haute-Vienne), ils sont en demande de cartographies actualisées des dessertes forestières, avec l'indication de leur accessibilité pour les camions.**

La base de données est destinée aux acteurs de la filière forêt-bois et pour le transport de bois. Elle est aux standard CNIG et ne permet donc pas d'intégrer des informations propres à la problématique des SDIS.

- **Lors de la réalisation révision des PLU est-ce que les acteurs utilisent NaviForest ?**

Pas à notre connaissance.

- **A quelle échéance est-il possible d'envisager des tests de remontées de données métiers de desserte? Avez-vous un calendrier plus précis?**

L'outil est opérationnelle et permet déjà la remontée de données métiers. Il n'est en revanche pas prévu de développer une fonctionnalité d'import massif de données. La tranche 2 du projet prévoit cependant l'intégration d'une base déjà existante, a priori régionale, à titre de test, avant fin 2022.

- **Les développements spécifiques sont-ils reversés à l'outil générique ?**

Oui, en partie. Certains développements réalisés dans le cadre de NaviForest ont permis d'enrichir la liste des fonctionnalités proposées par l'outil générique.

- **Quelles sont les modalités de mise à disposition de la cartographie numérique NaviForest auprès des transporteurs, exploitants forestiers et autres acteurs de la mobilisation du bois ?**

Les données peuvent être téléchargées par un utilisateur depuis l'outil web pour une exploitation dans son outil d'entreprise (intégration ponctuelle et manuelle).

## **3. La Base de Données des Incendies de Forêt en France (BDIFF)**

### 3.1 Sous-partie

- **Quelles sont les relations de la BDIFF avec la Bd Prométhée de l'arc méditerranéen ?**

La DPFM coordonne la saisie des données incendies dans les départements de l'arc Méditerranéen via l'application Prométhée. En début d'année de la campagne suivante, les données de feux de forêt collectées via l'outil Prométhée sont intégrées dans la BDIFF selon le format de données BDIFF.

Ainsi, les données de feux des départements de l'arc Méditerranéen sont bien présents dans la BDIFF. Certaines informations propres au système de collecte Prométhée ne sont pas reprises dans la BDIFF.

- **L'ONF dispose d'un réseau de référents DFCI dans les agences. Quel rôle pourraient-ils avoir dans la BDIFF ? Comment éviter les redondances ?**

Dans certains départements les agents de l'ONF disposent d'un compte leur permettant de renseigner les surfaces parcourues par le feu. Cette ouverture de compte aux agents de l'ONF est faite à la demande de la DDT ou de la DRAAF en charge de la coordination de la remontée des données incendie sur son territoire. L'agent ONF se voit généralement attribuer des droits de forestier sur le département où il a pour rôle de préciser les informations en lien avec la DDT ou la DRAAF. Les agents de l'ONF ne peuvent créer de fiches incendies, cette action relevant des pompiers. Ce système permet d'éviter les redondances.

- **Les brûlages dirigés mis en œuvre sur demande ou par décision administrative sont-ils recensés dans cette BDIFF**

Les brûlages dirigés ne doivent pas être enregistrés dans la BDIFF, sauf en cas de perte de contrôle. Si le feu échappe, le SDIS sera appelé pour intervention, et le feu fera alors l'objet d'une saisie dans la BDIFF.

- **Est-ce que c'est possible de consulter une carte qui recense tous les incendies. Objectif faire ou ne pas faire une sylviculture**

Un accès grand public vous permet de visualiser les données incendies depuis 2006 jusque 2019 (données 2020 en cours de consolidation à ce jour). Vous pouvez y identifier les communes où des feux de forêt se sont produits et les localiser sur la cartographie sur la partie droite de la page de consultation. Toutefois, ces incendies sont localisés par un point correspondant au chef-lieu de la commune. Il n'y a pas de données de localisation précise des incendies, ni de données de contours des feux consultable par le grand public.

- **Où peut-on trouver les études ou rapports exploitant la BDIFF et permettant de s'informer des évolutions récentes de ce risque et de leur géographie ?**

Les données de la BDIFF sont exploitées par de nombreux acteurs : recherche scientifique, entités publiques françaises (ministères, services départementaux, communes...). Les données BDIFF permettent ainsi au ministère de l'agriculture de contribuer chaque année au rapport annuel européen sur les feux de forêt pour la France : <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/forest-fires-europe-middle-east-and-north-africa-2019>. Une analyse historique des statistiques incendie est également faite dans le cadre des plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (PPFCI), documents interservices guidant les actions de prévention, et accessibles au public, en général sur les sites des préfetures.

A titre d'exemple d'utilisation interne, le ministère de l'intérieur calcule des moyennes (décennales, ou autres) permettant d'évaluer l'intensité d'une campagne/d'une saison à l'échelle de la métropole, d'une zone ou d'une région ainsi que l'évolution de l'aléa à l'échelle de ces territoires. Ces travaux visent à adapter la réponse opérationnelle et ne font pas l'objet de communication.

- **Y a-t-il un croisement (prévu ou systématique) des données issues de la disparition de lieux forestiers par incendie avec leurs impacts immédiat sur les variations de la production ou du stock en bois relevés par ailleurs?**

L'IGN ne réalise pas ce type d'étude à partir des données BDIFF à l'heure actuelle.

- **Incendie positionné sur le centroïde de la commune ? Si plusieurs incendies sur la commune, comment l'interface le gère ?**

Pour la diffusion des données au grand public, les données de localisation sont automatiquement ramenées au chef-lieu de la commune. Mais l'information brute reste conservée dans la BDIFF. Pour la visualisation, un seul point est représenté mais plusieurs étiquettes, correspondant chacune à une fiche incendies, s'affichent lorsque l'utilisateur clique sur le point dans l'interface cartographique.

- **Pouvez-vous préciser quelles raisons motivent la sensibilité de certaines données non diffusées dans la BDIFF grand public ?**

La chronologie d'intervention des moyens de lutte ne constitue pas l'objectif principal de la BDIFF vis-à-vis du grand public, cette information est utilisée en interne pour améliorer les processus

d'intervention. Par ailleurs, l'origine précise ainsi que les causes du départ (lorsqu'elles sont connues) peuvent faire l'objet d'enquêtes ou de procédures pénales. A ce titre, elles doivent faire l'objet d'une diffusion ciblée.

- **Quel délai y a-t-il entre incendie et insertion de celui-ci dans la base ?**

L'incendie doit figurer dans la base de données au plus tard pour la fin de la campagne correspondant à l'année civile. Les SDIS s'organisent comme ils le souhaitent pour gérer la saisie des données dans la BDIFF durant la campagne. Pour le grand public, la donnée ne sera visible qu'une fois la donnée consolidée et la campagne clôturée, soit dans l'année qui suit la campagne. Ainsi actuellement les données 2020 ne sont pas encore accessibles au grand public.

- **Quel est la fréquence d'intégration des données dans la BDIFF ?**

Les données incendies sont généralement saisies par les SDIS au fil de l'eau mais peuvent également être saisies en fin de campagne. Les données sont rendues accessibles au grand public une fois les données consolidées c'est-à-dire dans le courant de l'année n+1 et au plus tard au début de l'année n+2.

- **Est-il possible aux gestionnaires forestiers d'avoir des informations de localisation plus précises ?**

Non, ces données ne sont pas accessibles librement et ne sont pas prévues initialement pour faire de la gestion des surfaces forestières.

- **Pour des départements très concernés comme les Bouches-du-Rhône, des outils permettant un import en masse de données est fondamental. Est-ce prévu à court terme ?**

Des développements en ce sens sont prévus prochainement dans le cadre de travaux pour la fusion des applicatifs BDIFF et Prométhée. La mise en service de cette fonctionnalité se fera dans le courant de l'année 2021

- **Les données de la BDIFF sont-elles les mêmes que celles de la BD PROMETHEE sur la période 2006-2019 ?**

Les données de Prométhée concernant les feux de forêt sont reversées dans la BDIFF à la clôture de la campagne. Les données feux de forêt sont donc les mêmes sur les deux bases, bien que les informations disponibles dans Prométhée soient plus complètes sur certains aspects non pris en compte dans le standard BDIFF. En revanche, les AFERPU (autres feux de l'espace rural et périurbain) ne sont à ce jour pas remontés dans la BDIFF.

- **Comment avoir accès aux contours des incendies quand on est gestionnaire forestier ? (utile pour diagnostique et planification travaux)**

Ces données ne sont pas accessibles librement et ne sont pas prévues initialement pour faire de la gestion des surfaces forestières.

- **Comment les opérateurs de la recherche (Cerema, INRAE, etc.), qui travaillent pour le compte du MAA et du MI sur les politiques publiques de prévention, peuvent accéder à la totalité des informations de la BDIFF ?**

Si vous souhaitez accéder aux données à des fins de recherche pour le compte des ministères, vous pouvez remplir le formulaire de demande de création de compte de consultant en précisant les données souhaitées, la thématique de votre travail et l'usage souhaité des données. La demande sera transmise aux ministères pour instruction. Le compte sera ensuite créé ou non conformément aux consignes ministérielles. Les demandes motivées par des projets de recherches pour le compte du MAA ou du MI sont acceptées.

- **Comment obtenir un accès à la BDIFF autre que grand public ? (données SIG, flux) Pour un usage Etat : par exemple, évaluer la nécessité de mettre en place un PPR feu de forêt sur des territoires non pourvus mais potentiellement à risque avec le changement climatique.**

De même que pour les demandes à des fins de recherche pour les ministères, il est possible de demander des comptes de consultant pour les services déconcentrés de l'Etat pour la gestion des risques incendies. Pour obtenir un compte, il vous faut remplir le formulaire de demande de création de compte en tant que consultant et en précisant les données souhaitées (type et zone), et l'usage prévu de ces données. La demande sera ensuite instruite par les ministères qui donneront ou non leur accord pour l'ouverture du compte.

- **Plus tard, est-il envisagé de croiser les informations issues de satellites (MODIS Active Fire) avec des vérifications terrains pour compléter la base (pour ajouter les feux de végétation notamment) ?**

Pour le moment, ce n'est pas prévu dans le cadre de la BDIFF. Notamment en raison de la taille du pixel MODIS qui ne permet pas de détecter tous les feux. Des travaux de ce type sont menés pour la détection des grands feux au niveau européen.

- **Est-ce que des feux antérieurs à 2006 seront intégrés à la BDIFF ?**

Les feux antérieurs à 2006 sont stockés sur des bases de données mais ils ne sont pas accessibles depuis l'outil en ligne BDIFF. Ceci est dû à un format différent de la donnée collectée avant la mise en place des applications de saisie.

- **Hors grand public, peut-on visualiser les surfaces parcourues ; comment et sur quelle période ?**

Les données grand public permettent de connaître les surfaces parcourues pour chaque feu entre 2006 et 2019. Pour les accès authentifiés, les données feux sont également visibles pour l'année 2020. En revanche, quelle que soit la voie d'accès aux données, il n'y a à ce jour pas de visualisation possible du contour des feux. Cette fonctionnalité est actuellement en cours de développement.